



Qu'est-ce que je dois faire

Par **boubaker**, le **29/05/2018** à **01:18**

Bonjour,rrnrnJe voulais venir ma femme mais le problème j'ai loué un appartement depuis 2016 sur Paris. Dans les contrats c'est marqué 23 mètres carrés mais quand j'ai pris les mesures je trouve 20 mètre 70 et là je suis coincé, je ne sais pas quoi faire, aidez-moi s'il vous plaît. est-ce que suffisant ou pas ?rrnrnMerci.

Par **marionduval**, le **29/05/2018** à **21:46**

Bonsoir,rrnrnJe pense que c'est la superficie marquée sur votre bail de location qui est plus fiable que vos propres mesures. L'agent immobilier est un professionnel qui doit être au courant de la règle de mesurage de la surface d'un logement à louer. Si jamais il s'est trompé volontairement ou involontairement là dessus, vous serez en droit de demander une diminution sur le loyer et les remboursements sur les loyers déjà payés.rnSi par ailleurs vous remplissez toutes les autres conditions du regroupement familial pour la venue de votre femme, il vaut mieux dès à présent entamer la procédure de cette demande car il se passe bcp de temps avant d'avoir une réponse de l'autorité sollicitée.rnrnCdt